

**ORIENTATION CHANGEANTE DES POLITIQUES PUBLIQUES:
LA VIOLENCE DANS LES RELATIONS INTIMES,
SEXOSPÉCIFIQUE OU BIDIRECTIONNELLE?**

Un rapport rédigé par

Walter S. DeKeseredy, Ph.D.

Professeur à la faculté d'études en criminologie, justice et politiques

Institut universitaire de technologie de l'Ontario

Oshawa, Ontario

Canada L1H 7K4

Walter.dekeseredy@uoit.ca

Molly Dragiewicz, Ph.D.

Professeure adjointe à la faculté d'études en criminologie, justice et politiques

Institut universitaire de technologie de l'Ontario

Oshawa, Ontario

Canada L1H 7K4

Molly.dragiewicz@uoit.ca

Le 2 mars 2009

INTRODUCTION

Les conceptions populaires de la violence en tant que phénomène neutre, sans distinction entre les sexes, semblent de plus en plus relever du « sens commun » (Minaker et Snider, 2006, p. 755). Cependant, le discours fondé sur une telle neutralité fausse la recherche sur la violence faite aux femmes, la violence entre partenaires de même sexe, et la violence contre les hommes. Le mouvement en faveur d'un langage bidirectionnel ou neutre, sans distinction entre les sexes, n'est pas simplement affaire de sémantique. Au contraire, il témoigne d'une intense lutte politique pour caractériser la violence contre les partenaires intimes qui entraîne de graves conséquences dans la réalité. En effet, l'adoption d'une terminologie privilégie certains types d'interventions à l'égard de la violence et des mauvais traitements et en exclut d'autres.

Comme le présent rapport l'indique, un langage neutre sans distinction entre les sexes déforme les études effectuées sur la nature de la violence, ce qui entrave le développement de travaux empiriques, de politiques et de programmes appropriés. Au lieu de rendre le discours plus inclusif, moins discriminatoire, le langage neutre sans distinction entre les sexes met de l'avant une interprétation de la violence faite aux femmes la définissant comme mutuelle, réciproque ou bidirectionnelle, ce qui nous ramène des années en arrière, avant que les intervenantes et intervenants défendant la cause des femmes battues ne créent des refuges et ne luttent pour la réforme des lois, et avant que les universitaires ne fassent des centaines d'études relatant les expériences des survivantes.

Les tenants d'un langage qui ne fait pas de distinction entre les sexes mettent sur un pied d'égalité la violence contre les femmes et la violence contre les hommes en passant sous silence des différences importantes entre les sexes dans les actes de violence contre des

partenaires intimes, comme c'est le cas pour l'homicide, le préjudice corporel et l'agression sexuelle. La représentation de la violence comme étant un phénomène symétrique entre les sexes n'est aucunement justifiée, étant donné l'ampleur de la violence des hommes contre leurs partenaires intimes, ainsi que l'environnement sexiste qui propage la violence contre les femmes (Assemblée générale, 2006). Le principal objectif de ce bref rapport est donc d'évaluer les arguments sous-tendant la thèse de la symétrie de la violence entre les sexes.

FAITS SAILLANTS

- Les débats sur la terminologie relative à la violence faite aux femmes se poursuivent sans cesse et ont des conséquences importantes sur les politiques et dans la pratique.
- Les efforts récents pour utiliser un langage neutre sans distinction entre les sexes invoquent de façon sélective des travaux de recherche afin de caractériser à tort la violence comme étant bidirectionnelle, mutuelle ou symétrique entre les sexes.
- Il est impossible de faire des affirmations valides au sujet de la symétrie, la réciprocité ou la mutualité de la violence en se fondant sur le dénombrement décontextualisé des actes de violence que l'on a utilisé dans les études canadiennes récentes.
- Le questionnaire sur la résolution des conflits (QRC), inspiré du Conflict Tactics Scale, et d'autres mesures quantitatives semblables servant à appuyer la thèse de la symétrie de la violence prêtent à controverses et négligent d'évaluer la signification, les motifs et les contextes entourant la violence.
- L'imposition d'un langage neutre sans distinction entre les sexes ne rend pas le discours sur la violence et les mauvais traitements plus inclusif ou moins discriminatoire.
- Les travaux de recherche du gouvernement canadien font état de différences sexospécifiques dans l'expérience de la violence vécue par les femmes et par les hommes.
- On ne peut soutenir la thèse de la symétrie de la violence entre les sexes que si l'on écarte les conclusions des recherches sur le contexte, les blessures, l'homicide et l'agression sexuelle.

HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DU DISCOURS SUR LA VIOLENCE FAITE AU FEMMES AU CANADA¹

Avant 1970, il n'existait pas de terminologie propre pour désigner la violence exercée sur les femmes par leur mari ou leur partenaire (Denham et Gillespie, 1999, p. 6).

Bien que l'on se soit préoccupé de temps à autres de différents types de violence faite aux femmes dans l'histoire du Canada, les femmes subissant des agressions physiques de la part de leurs partenaires intimes et des hommes de leur entourage ne suscitaient pas, jusqu'à tout récemment, l'intérêt des chercheurs et des praticiens dans le domaine des sciences sociales, ni des politiciens et du public en général. Il n'y a que 40 ans, après tout, qu'une bibliographie exhaustive sur le problème des femmes battues aurait pu tenir sur une seule fiche (DeKeseredy et Schwartz, 2002). Depuis, et surtout grâce aux interventions féministes, de nombreux résidents de l'Ontario et des autres provinces du Canada portent aujourd'hui une grande attention aux diverses souffrances que les femmes vivent durant et après une relation intime. L'un des principaux résultats de ce travail intense est la réduction de certaines idées reçues, pernicieuses et persistantes (p. ex., seules les femmes pauvres se font battre). Pourtant, au cours de cette évolution, quelques chercheurs et journalistes de renom et même quelques politiciens canadiens bien connus continuent de donner beaucoup de publicité à des arguments comprenant des conceptions extrêmement problématiques sur la nature de la violence entre partenaires intimes.

Ce que Martin D. Schwartz et Walter DeKeseredy ont affirmé il y a 16 ans est encore vrai de nos jours : « À l'heure actuelle, une lutte importante est engagée sur la nature du

¹ Cette section comprend des parties modifiées de documents antérieurement publiés par DeKeseredy et MacLeod (1997) et DeKeseredy et Schwartz (2003).

comportement des femmes et son rôle dans la violence faite aux femmes » (1993, p. 249 – *notre traduction*). Par exemple, bien qu'un grand nombre de personnes de différents milieux continuent d'utiliser des termes comme « mauvais traitements infligés aux femmes », « violence faite aux femmes » et « violence des hommes contre les femmes », il y en a aussi beaucoup qui s'opposent vigoureusement à ces termes et soutiennent que l'on devrait utiliser des termes neutres, sans distinction entre les sexes, comme « violence familiale », « violence conjugale » ou « violence entre partenaires intimes ». Leur raisonnement s'appuie lourdement sur certaines données d'enquêtes nationales canadiennes, qui, à première vue, indiquent que la violence dans les relations intimes hétérosexuelles est symétrique entre les sexes. Bien sûr, il y a aussi des organismes gouvernementaux et communautaires qui favorisent les termes « violence familiale » ou « violence entre partenaires intimes » parce que, selon eux, ces termes sont plus inclusifs, ou moins discriminatoires (Denham et Gillespie, 1999). Quelles que soient les raisons qui poussent les gens à favoriser des termes neutres sans distinction entre les sexes, un tel langage laisse entendre que la violence résulte d'interactions sociales ordinaires et quotidiennes au sein de la famille ou d'autres relations intimes qui se sont détériorées, et que les femmes sont tout aussi responsables de ce problème que les hommes (DeKeseredy, 2009; Ellis et DeKeseredy, 1996; Kurz, 1989).

Au cours des 40 dernières années, on a vu des changements importants dans les définitions généralement acceptées de la violence faite aux femmes, et des désaccords passionnés tout au long de ce parcours.² Même le terme utilisé dans le présent document, « violence faite aux femmes », est relativement récent. Avant 1970, au Canada et dans d'autres pays industrialisés du monde occidental, il n'existait pas de terme particulier pour

² Voir DeKeseredy (2009) pour un survol des principaux débats portant sur les définitions de la violence faite aux femmes.

parler des actes de violence commis contre des femmes par leur mari ou tout autre partenaire intime. Mais au cours des années 1970, des féministes et d'autres personnes intéressées ont commencé à parler de la violence faite aux femmes et ont créé les premiers refuges pour les femmes battues. Au début et au milieu de la décennie 1970, les femmes travaillant au niveau communautaire utilisaient les termes comme « wife beating » et « wife battering » pour décrire le problème (DeKeseredy et MacLeod, 1997; Walker, 1990).³ Le terme « battered » faisait référence au terme juridique « assault and battery », c'est-à-dire voies de faits, violence grave ou coups et blessures. Le terme « wife beating » renvoyait à la façon dont les femmes qui avaient subi des agressions physiques de la part de leur mari décrivaient elles-mêmes leur expérience.

Malgré cet historique, les définitions neutres sans distinction entre les sexes ne datent pas d'hier. Dès le début, le processus des organismes communautaires pour « nommer » le problème entraînait en compétition avec les appellations plus officielles. Les articles écrits dans les milieux du travail social, du counseling et des professions de la santé, ainsi que les conférences pour ces mêmes groupes professionnels subsumaient la violence des hommes contre leur partenaire féminine sous le terme « family violence », ou violence familiale. Déjà en 1977, en Colombie-Britannique, Centraide finançait un grand colloque public portant sur la « family violence ». Cette large étiquette a été adoptée par les gouvernements et persiste encore de nos jours. Par exemple, en 1982, le gouvernement fédéral a établi un Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF) (National Clearinghouse on Family Violence - NCFV) et en 1986, Santé et Bien-être social Canada a créé une Division de la prévention de la violence familiale (Family Violence Prevention Division). A peu près au même moment, cependant, nombre de féministes ont remplacé les termes « wife

³ Note de la traductrice : En français on parlait du phénomène ou du problème des femmes battues.

battering » par « woman abuse » pour indiquer le fait que ce ne sont pas que les femmes mariées qui subissent des actes de violence de la part de leur partenaire masculin.⁴ De plus, le terme « woman abuse »⁵, ou mauvais traitements infligés aux femmes, exprime de manière plus exacte le fait que bien des femmes souffrent de divers comportements masculins qui comprennent la violence physique, la violence psychologique (souvent appelée cruauté mentale), la violence économique (p.ex., refuser le moindre argent à une femme même si elle gagne elle-même un salaire), le fait de blesser leur animal familier ou d'endommager des objets ayant pour elles une valeur sentimentale, et le harcèlement avec menaces (Adams, Sullivan, Bybee et Greeson, 2008; DeKeseredy et Schwartz, 2009; Stark, 2007).

Aujourd'hui les termes « mauvais traitements infligés aux femmes » et « violence faite aux femmes » sont encore communément utilisés par un bon nombre de féministes œuvrant dans les domaines de la recherche scientifique, de l'intervention et de l'action sociale au Canada. Cependant, et dans une large mesure à cause des efforts déployés par des groupes antiféministes et d'autres organismes pour soutenir que les taux élevés de mauvais traitements infligés aux femmes révélés par de grandes enquêtes nationales canadiennes effectuées au début de la décennie 1990⁶ sont grandement exagérés et que les femmes sont tout aussi violentes que les hommes, un nombre croissant de chercheurs (p. ex., Dutton, 2006), d'analystes des politiques et de personnes intervenant sur cette question au Canada

⁴ Note de la traductrice : En français, l'usage est différent puisque le terme « femme » peut s'entendre à la fois par opposition à homme et par opposition à mari. Ainsi en français, les termes « épouses battues » ou « conjointes battues » n'ont jamais eu un usage généralisé, le terme « femme battue » étant de loin le plus utilisé.

⁵ Note de la traductrice : Le terme « mauvais traitements infligés aux femmes » est certes utilisé en français, mais pas aussi couramment que le terme « violence faite aux femmes ». C'est pourquoi même si le terme anglais « woman abuse » est le terme privilégié par les auteurs dans le document anglais pour parler de ce concept, nous utiliserons le plus souvent en français le terme « violence faite aux femmes » qui est le plus courant.

⁶ Voir Canadian National Survey of Woman Abuse in University/College Dating (DeKeseredy et Schwartz, 1998a) et l'Enquête sur la violence contre les femmes de Statistique Canada (Johnson, 1996).

insistent désormais pour utiliser des termes bidirectionnels ou neutres, qui seraient selon eux plus appropriés.

**ARGUMENTS À L'APPUI DE LA THÈSE DE LA SYMÉTRIE DE LA VIOLENCE
ENTRE LES SEXES AU CANADA**

Le 26 juin 2002, on pouvait lire sur le site Web du *Globe and Mail* : « Men as Likely to Suffer Spousal Abuse, Statscan Says » (Lawlor, 2002, p. 1) (Les hommes sont aussi susceptibles de souffrir de la violence conjugale, selon StatCan). Parce que Statistique Canada (StatCan) est perçu comme la source privilégiée de statistiques officielles sur les questions importantes pour la population canadienne, toute recherche effectuée par cet organisme sur les victimes de violence risque d'avoir une grande influence (Denham et Gillespie, 1998). En résumé, l'article parle d'une étude effectuée selon la technique des entrevues par téléphone pour poser à un échantillon national de Canadiennes et de Canadiens une version légèrement modifiée des questions comprises dans le Conflict Tactics Scale (CTS), c'est-à-dire le Questionnaire sur la résolution des conflits, ou QRC. Connue sous le titre Enquête sociale générale sur la victimisation (ESG) de 1999, cette étude nationale a conclu que huit pour cent des 14 269 femmes interrogées et sept pour cent des 11 607 hommes interrogés avaient déclaré au moins un incident de violence dans une relation intime commis par une conjointe ou un conjoint actuel ou passé, entre 1994 et 1999 (Statistique Canada, 2002).⁷

Comme ce fut le cas lorsque Statistique Canada a publié en 2000 les données de l'ESG de 1999 (voir Pottie Bunge, 2000), certains journalistes et de nombreux groupes antiféministes se sont saisis de ces résultats pour appuyer leurs prétentions selon lesquelles

⁷ Voir DeKeseredy et Schwartz (2003) pour une critique approfondie de l'ESG de 1999 de Statistique Canada.

les femmes sont aussi violentes que les hommes et qu'on voit au Canada l'émergence au grand jour de ce que Steinmetz (1977-1978) avait appelé le « syndrome du mari battu » (Jiwani, 2000). Par exemple, Earl Silverman, coordonnateur du programme Family of Men Support Society, un groupe de Calgary, a affirmé au *Globe and Mail* que les conclusions de Statistique Canada montraient qu'on « avait manifesté par le passé un grave préjugé contre les hommes en ne les considérant pas comme des victimes », et il ajoutait qu'« en tentant de nier une facette de la réalité, on réduisait la crédibilité de l'autre facette » (cité dans Foss, 2002, p. 8 – *notre traduction*).

L'ESG de 2004 de Statistique Canada faisait état de conclusions semblables concernant la symétrie de la violence entre les sexes pour la période de 1999 à 2004, six pour cent des hommes et sept pour cent des femmes ayant déclaré avoir été victimes de violence de la part d'une conjointe ou d'un conjoint (Statistique Canada, 2005). Cette étude est elle aussi utilisée pour étayer les arguments soutenant le caractère bidirectionnel et neutre de la violence entre les sexes, et elle aussi se servait d'une version du QRC. DeKeseredy et Schwartz (2003) ont conclu que, malgré ses efforts pour conserver son autonomie par rapport aux partis politiques et aux groupes de pression, Statistique Canada avait indirectement contribué à intégrer des termes comme « violence conjugale » à « notre vocabulaire populaire courant » et que « toute une gamme de porte-paroles et d'organisations antiféministes s'étaient approprié et avaient exploité ses études à leurs propres fins » (Hammer, 2002, p. 111, *notre traduction*). Par exemple, le psychologue Donald Dutton de l'University of British Columbia (2006, p. ix) affirme qu'« au Canada et aux États-Unis, les femmes utilisent

la violence dans leurs relations intimes dans la même mesure que les hommes, et pour les mêmes raisons, et avec essentiellement les mêmes résultats. » (*notre traduction*)⁸

Dans un exemple plus récent, le Bulletin électronique de janvier 2009 du Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF) « porte sur la violence à l'égard des hommes dans les relations intimes, l'un des problèmes les plus méconnus dans le domaine de la violence familiale » (2009). Le bulletin met en lumière le rapport du CNIVF intitulée *La violence contre les hommes dans les relations intimes* (2004), qui met en relief des données de l'ESG indiquant que :

Une proportion presque égale d'hommes et de femmes (7 % et 8 % respectivement) ont déclaré avoir été victimes du comportement violent de leur partenaire intime et de violence psychologique (18 % et 19 % respectivement). Ces résultats coïncident avec ceux de plusieurs études antérieures qui donnaient des pourcentages identiques d'agression chez les femmes et chez les hommes dans les relations intimes. (p. 1)

La violence contre les hommes dans les relations intimes fait peu de cas du fait que les femmes subissent des blessures plus graves à la suite des actes de violence et ignore les études examinant d'autres différences sexospécifiques, y compris les recherches faisant la distinction entre la violence offensive et défensive. Ainsi, le CNIVF affirme que « [p]our certains chercheurs, les motifs qui incitent les femmes à la violence envers leur partenaire intime masculin peuvent différer de ceux qui incitent les hommes à la violence envers leur partenaire intime féminin et les femmes subissent de plus graves blessures que les hommes » (2004, p. 1).⁹ Malgré l'abondance de travaux attestant de telles différences, le rapport caractérise les actes de violence comme étant « comparables » et affirme qu'« [i]l faut

⁸ Voir DeKeseredy et Dragiewicz (2007) pour une critique approfondie de l'ouvrage récent de Dutton (2006).

⁹ Références bibliographiques omises.

également que les agresseurs, peu importe leur sexe, comprennent que la violence sous toutes ses formes est moralement et juridiquement condamnable » (2004, p. 2).¹⁰ Bien de gens seraient d'accord avec Minaker et Snider (2006) qui soutiennent ce qui suit :

En mettant l'accent sur les femmes qui commettent des actes d'agression, on passe sous silence la violence dévastatrice que les hommes infligent à d'autres hommes et aux femmes, on choisit d'ignorer qui fait quoi à qui, et on affaiblit l'environnement idéologique que les féministes ont lutté et luttent encore pour établir, dans lequel toutes les situations de domination masculine, d'inégalité entre les sexes et de violence systémique sont remises en question. (p. 756 – *notre traduction*)

Le rapport et le bulletin électronique du CNIVF sur la violence contre les hommes par leur partenaire intime sont des exemples contemporains de ce processus. La plupart des lecteurs qui n'ont pas une connaissance approfondie des recherches sur la violence faite aux femmes ne se rendent sans doute pas compte qu'on n'a jamais posé aux participants à l'enquête des questions sur le contexte des incidents, et qu'on ne leur a pas demandé, en particulier, si les actes de violence avaient été commis pour attaquer ou pour se défendre. Il est également fort improbable que la plupart des lecteurs se rendent compte que les types d'actes et de résultats déclarés par les hommes et par les femmes diffèrent considérablement, ou qu'on n'arrive à des chiffres indiquant une fréquence semblable de violence que si on fait abstraction des formes les plus graves de violence, comme l'agression sexuelle ou l'homicide. Il est donc évident que les critères utilisés pour conclure à cette prétendue comparabilité manquent de rigueur.

Les définitions de la violence dans les relations intimes sont importantes et méritent qu'on les examine de très près en raison du poids que leur confère l'autorité scientifique et

¹⁰ Références bibliographiques omises.

politique (Muehlenhard, Powch, Phelps et Giusti, 1992). Certes, la façon dont les définitions sont élaborées a d'immenses conséquences sur les méthodes de recherche, les politiques et, en fin de compte, la vie de bien des gens (DeKeseredy et Schwartz, 2001; Ellis, 1987). Kurz (1989) l'exprime ainsi :

Les chercheurs, en fournissant des données statistiques attestant l'ampleur des mauvais traitements infligés aux femmes, ont joué un rôle critique pour que cette réalité soit reconnue comme un problème social. Les spécialistes des sciences sociales en particulier ont enquêté sur ce problème. Leurs conclusions statistiques sont citées pour justifier des préoccupations dans des livres, des revues professionnelles et la presse populaire. (p. 489 – *notre traduction*)

Alors que les personnes et les groupes défendant la cause des femmes battues luttent pour que la réalité des femmes maltraitées ne soit plus considérée comme un problème invisible et strictement privé, mais bien comme un grand problème social nécessitant une intervention immédiate, l'usage d'un langage neutre, sans distinction entre les sexes, que l'on constate de nos jours risque de nous ramener en arrière, en reléguant aux oubliettes les besoins, les intérêts et les réalités propres aux femmes (Sinclair, 2003).

CRITIQUES DES ÉTUDES CITÉES POUR PROMOUVOIR DES PERSPECTIVES

NEUTRES, SANS DISTINCTION ENTRE LES SEXES

Au Canada, les tenants de la thèse de la symétrie de la violence entre les sexes invoquent habituellement les données des enquêtes récentes du gouvernement fédéral qui utilisent le Questionnaire sur la résolution des conflits (QRC). Le QRC est l'adaptation française du Conflict Tactics Scale (CTS) élaboré dans les années 1970 par un sociologue de l'University of New-Hampshire, Murray Straus (1979), pour étudier la violence au sein de la

famille. Appliqué à la violence dans les relations intimes hétérosexuelles, cet instrument de mesure et sa version plus récente CTS-2 (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996) servent à interroger des hommes et des femmes sur les diverses tactiques utilisées pour résoudre les conflits dans leurs relations. La plupart des versions du QRC comprennent au moins 18 questions qui mesurent au moins trois façons différentes de traiter des conflits interpersonnels dans les relations : discussion raisonnable, agression verbale (que certains chercheurs appellent cruauté mentale ou violence psychologique) et violence physique. Bien qu'il soit très largement utilisé, le QRC est un instrument de mesure très controversé qu'il convient d'employer avec la plus grande prudence.¹¹

Les arguments soutenant la symétrie de la violence entre les sexes sont trompeurs à bien des égards. Premièrement, les ESG de 1999 et de 2004 menées par Statistique Canada ne fournissent qu'un dénombrement brut des actes de violence et passent donc sous silence le fait que, dans une large mesure, les hommes et les femmes ont recours à la violence pour des raisons différentes (DeKeseredy, 2009; Jiwani, 2000). Comme le montrent les études qui ajoutent au QRC des questions mesurant également des facteurs comme le contexte, la signification et les motifs entourant la violence, on constate qu'une cause courante du recours à la violence par les femmes est la nécessité de se défendre (DeKeseredy, 2007), alors que les hommes utilisent habituellement la violence pour dominer leur partenaire (DeKeseredy et Dragiewicz, 2007). C'est pourquoi le sociologue de l'Université York, Desmond Ellis, nous rappelle que « le fait d'ignorer le contexte, la signification et la motivation dénature l'information et que le fait de ne pas distinguer entre les différents types de violence est trompeur » (cité dans Foss, 2002, p. 2 – *notre traduction*).

¹¹ Voir DeKeseredy et Schwartz (1998b) pour une analyse plus approfondie des points forts et des limites du CTS et du CTS-2.

Bien sûr, certaines femmes frappent certains hommes, parfois même dans l'intention de les blesser (Centre national d'information sur la violence dans la famille, 2004; Tutty, 1999). Cependant, le QRC ou d'autres instruments de dénombrement sommaire de certains comportements ne peuvent pas à eux seuls déterminer avec exactitude les écarts entre les sexes sur le plan de la violence dans les relations intimes pour les raisons suivantes :

- Le QRC exclut toute mesure permettant d'évaluer la signification, la motivation et le contexte entourant les actes de violence (Straus, 2007).
- Les hommes ont plus tendance à ne pas déclarer ou à sous-estimer les actes de violence qu'ils ont commis (DeKeseredy, 2009; Edleson et Brygger, 1996; Heckert et Goldof, 2000; Hilton, Harris, et Rice, 2000; Szinovacz et Egley, 1995).
- Les femmes ont plus tendance à déclarer ou à surestimer les actes de violence qu'elles ont commis (Hilton, Harris et Rice, 2000; Szinovacz, 1983; Szinovacz et Egley, 1995).
- Les responsables des mauvais traitements ont tendance à minimiser, à nier et à justifier leurs actes de violence et mauvais traitements (Anderson et Umberson, 2001; Buchbinder et Eisikovits, 2004; Heckert et Gondolf, 2000; Henning et Holdford, 2006; Ptacek, 1990; Totten, 2003).
- Le QRC mesure seulement la violence issue d'un conflit et ignore la violence que les hommes utilisent pour dominer les femmes qui ne sont peut-être pas attribuables à une cause précise et identifiable (p. ex., querelles, différends, prises de bec) (DeKeseredy et Schwartz, 1998b).

- Le QRC exclut plusieurs types de mauvais traitements, comme l'isolement forcé, la violence liée à la séparation, le harcèlement criminel, les menaces d'enlever les enfants (Jiwani, 2000).
- Les enquêtes fondées sur les déclarations volontaires de victimisation omettent nécessairement l'homicide, le familicide et l'homicide-suicide.

En plus d'utiliser les données de l'ESG et des conclusions semblables pour appuyer la thèse du caractère bidirectionnel de la violence,¹² les tenants de la théorie de la symétrie de la violence entre les sexes adoptent une définition artificiellement limitée de la violence entre partenaires intimes pour masquer les comportements gravement préjudiciables qui révèlent une asymétrie évidente entre les sexes, comme l'agression sexuelle, la strangulation, la violence liée à la séparation ou au divorce, le harcèlement criminel et l'homicide. Loin d'être un élargissement inacceptable ou hystérique de la définition de la violence, ces comportements font communément partie de la réalité des femmes maltraitées (DeKeseredy et Dragiewicz, 2007; DeKeseredy et Schwartz, 2009).

Les critiques concernant le QRC, ainsi que les données sur les formes de la violence faite aux femmes qu'il ne mesure pas, sont habituellement ignorées par les tenants des définitions bidirectionnelles, notamment des politiciennes et politiciens canadiens qui étaient membres du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants de 1998 (le CMS). Par exemple, le CMS a conclu ce qui suit : « Étant donné que les hommes sont également victimes de violence, le Comité ne recommanderait pas l'emploi, en droit de la famille ou dans les lois sur le divorce, d'une définition de la violence familiale qui soit propre à un sexe » (Pearson et Gallaway, 1998, p. 81 de la version anglaise, consulté en français

¹² Voir Archer (2000) et Straus (2005) pour une recension des principales études appuyant la thèse de la symétrie de la violence entre les sexes.

dans la version électronique sans pagination). Avant de parvenir à cette conclusion, le CMS avait eu accès aux données nationales canadiennes indiquant que seule une minorité distincte des étudiantes de premier cycle avaient déclaré avoir initié une attaque physique depuis qu'elles avaient quitté l'école secondaire et que la majorité des actes de violence déclarés par les femmes étaient des gestes d'auto-défense ou en réponse à une attaque (DeKeseredy et Schwartz, 1998b). Walter DeKeseredy a publiquement présenté ces conclusions au CMS, mais ces résultats, tout comme les résultats semblables mis au jour par d'autres chercheurs (p. ex., Saunders, 1986), n'ont pas été inclus dans le rapport final du CMS, et ils sont complètement passés sous silence par des critiques notoires de la recherche féministe sur la violence dans les relations intimes (p. ex., Dutton, 2006; Mills, 2003). La marginalisation des conclusions de la recherche faisant état de la différence dans les conséquences de la violence des hommes et des femmes contre leurs partenaires intimes par le CMS n'est qu'un exemple de la façon dont l'utilisation de termes neutres sans distinction de sexes ne donne pas lieu à des politiques qui tiennent compte avec exactitude des résultats de la recherche.

UTILISATION ABUSIVE ET INTERPRÉTATION FAUSSÉE DES ÉTUDES

Comme le soutient Holly Johnson dans le rapport de Statistique Canada intitulé *Mesure de la violence faite aux femmes : Tendances statistiques 2006*, « Pour pouvoir mettre sur pied des interventions efficaces, les décideurs doivent bien comprendre la nature et la gravité des problèmes sociaux » (2006, p. 8). Les sections qui précèdent indiquent que même les études citées pour appuyer la thèse de la symétrie de la violence ne concluent pas que les femmes et les hommes sont victimes de violence dans une égale mesure. Par conséquent, puisque même les études menées par Statistique Canada constatent des différences importantes et fondamentales entre la réalité de la violence vécue par les femmes et par les

hommes, il y a lieu de se demander pourquoi un langage neutre sans distinction entre les sexes a-t-il été aussi rapidement adopté au Canada?

Il existe deux principaux contextes expliquant l'usage accru de termes bidirectionnels. Le premier est un effort pour « neutraliser » le discours sur la violence faite aux femmes en éliminant la distinction entre les sexes, afin qu'il soit ostensiblement plus inclusif et comprenne la violence entre les partenaires de même sexe et la violence contre les hommes. Sans aucun doute, il serait nécessaire de mettre sur pied davantage de services, y compris des services axés spécifiquement sur différents groupes particulièrement vulnérables à la violence,¹³ mais le simple fait de ne pas faire de distinction entre les sexes ne rend pas les services plus intégrateurs. Par exemple, les lesbiennes survivantes de la violence dénoncent le fait que certains services destinés aux femmes hétérosexuelles ne répondent pas à leurs besoins, et elles réclament des ressources et des programmes visant explicitement et spécifiquement les lesbiennes (Girshick, 2002). Les documents de travail du CNIVF sur la violence dans les relations entre gais indiquent que les normes patriarcales liées au sexe et au genre constituent des obstacles majeurs qui empêchent de s'attaquer efficacement à la violence (Kirkland, 2004). Certains réclament donc un langage et des ressources fondés sur les besoins spécifiques de la communauté. Des chercheurs et des intervenants qui travaillent sur les questions de la violence entre partenaires de même sexe rejettent explicitement un modèle générique qui masque les normes de genre patriarcales et hétérosexistes.

Les groupes antiféministes prétendent que le taux peu élevé d'incidents de violence signalés par des hommes à la police, aux fournisseurs de services et au personnel médical est attribuable au stigmatisme attaché aux hommes qui n'arrivent pas à dominer leur partenaire

¹³ Voir Brownridge (2009) pour les travaux empiriques récents effectués au Canada sur les groupes de femmes subissant la violence dans les relations intimes et qui sont peu étudiés et mal desservis.

féminine et qui sont donc perçus comme étant efféminés ou gais. L'affirmation que les hommes sont moins susceptibles de signaler des actes de violence ou des mauvais traitements infligés par leur partenaire intime ne s'appuie sur aucune étude scientifique. En fait, selon une étude menée il y a un certain temps en Ontario, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de porter plainte contre leur partenaire intime et moins susceptibles de retirer une accusation après l'avoir déposée. Dans l'échantillon étudié, il y avait dix-sept fois plus de victimes chez les femmes que chez les hommes. Vingt-deux pour cent des femmes ont porté plainte comparativement à près de quarante pour cent des hommes (Kincaid, 1982, p. 76). Parmi les victimes qui ont porté une accusation, les hommes étaient moins susceptibles de la retirer que les femmes, 2,8 % des hommes et 5 % des femmes retirant leur plainte (Kincaid, 1982, p. 77). Dobash, Dobash, Wilson et Daly font remarquer que la thèse selon laquelle les hommes sont moins nombreux que les femmes à déclarer les actes de violence commis par leur partenaire intime n'est pas fondée sur la recherche, alors que de nombreuses études ont fait état des faibles taux de déclaration par les femmes et les raisons expliquant ce phénomène (1992, p. 76). Même si la recherche étayait la notion que les hommes déclarent moins les actes dont ils sont victimes que les femmes, l'utilisation de termes neutres sans distinction entre les sexes ne pourrait pas régler ce problème hypothétique. Les exemples qui précèdent soulignent la nécessité d'un discours et de politiques qui remettent en question de façon explicite les normes patriarcales et hétérosexistes concernant le sexe, le genre et la sexualité plutôt que de simplement les ignorer.

Les efforts pour discréditer le féminisme forment le deuxième contexte expliquant le mouvement en faveur d'un langage qui ignore le sexe ou le genre (Minaker et Snider, 2006). Puisque la violence faite aux femmes est la manifestation la plus accablante de l'inégalité

entre les sexes (Assemblée générale, 2006), c'est un domaine dans lequel les points de vue des femmes sont largement reconnus dans les politiques publiques et les milieux scientifiques (Dragiewicz, 2008). Les antiféministes n'admettent pas que l'on fasse un lien entre la violence faite aux femmes et le patriarcat, et cherchent à séparer les discussions sur la violence des analyses de l'inégalité entre les sexes (Lupri, 2005). Certains universitaires s'opposent aux études sur la violence et les mauvais traitements qui mettent en lumière l'importance du sexe, du pouvoir et du contexte, en prétendant que les féministes ont « créé un climat de peur qui inhibe la recherche » pour ceux qui continuent à dénombrer les comportements sans tenir compte du contexte (Munro, 2008, p. 35 – *notre traduction*). L'antipathie pour la recherche sexospécifique est évidente dans les attaques manifestes contre le féminisme par les universitaires et les militants antiféministes. Ils ne se contentent pas de réclamer une plus grande attention aux hommes victimes de violence (ils ignorent habituellement les victimes de même sexe, non sans avoir soutenu que la violence dans les couples de lesbiennes prouve bien que les femmes sont tout aussi violentes que les hommes), ils exigent ni plus ni moins que le rejet du féminisme et des études scientifiques, des lois et des programmes qu'ils considèrent comme féministes (Dutton, 2006; Girard, 2009).

L'utilisation de termes neutres sans distinction entre les sexes s'accompagne souvent d'une caractérisation de la « violence conjugale » comme étant typiquement mutuelle, mineure, peu fréquente et n'entraînant pas de blessures. Certains universitaires antiféministes prétendent que la « violence entre partenaires intimes va dans les deux sens » (Lupri, 2005), et qu'il vaut mieux intervenir de façon privée et sans conséquences pénales (Dutton, 2006). Cependant, ce point de vue ne reflète pas de manière exacte le phénomène de la domination coercitive continue, des coups et blessures ou des mauvais traitements répétés que les

politiques et programmes publics ont justement pour objectif de prévenir et de combattre (Stark, 2007). L'idée que la violence est mutuelle et mineure reproduit la conceptualisation de la violence d'autrefois qui a nécessité la création de lois, de politiques et de services spécifiques visant le problème de la violence faite aux femmes.

Typologies de la violence et des mauvais traitements dans les relations intimes

Certains universitaires tentent de combler ou d'expliquer l'écart entre les théories sexospécifiques et neutres de la violence en proposant des typologies (Johnson, 2008; Johnson et Ferraro, 2000, Pence et Dasgupta, 2006). Il pourrait être utile d'observer que le type de violence étiqueté comme domination coercitive, mauvais traitements infligés aux femmes, coups et blessures ou terrorisme intime est qualitativement différent des actes peu fréquents et n'entraînant pas de blessures qui ne reposent pas sur la peur ou la coercition. Cependant, les études fondées sur le QRC ou d'autres instruments de mesure décontextualisés ne fournissent pas d'informations pouvant servir à caractériser les incidents comme appartenant à un type particulier de violence. Il est impossible de faire des affirmations exactes sur les motifs de la violence en se fondant uniquement sur le nombre d'actes, comme l'a fait remarquer publiquement Walter DeKeseredy dans sa critique de la typologie de la violence proposée par Michael Johnson dans un atelier sur la symétrie de la violence dans le cadre d'une conférence du National Institute of Justice (National Institute of Justice, 2000). Certes, les motifs sous-tendant les comportements violents et dominateurs varient, et même Johnson est prêt à admettre qu'« il faudrait disposer des données tirées d'études qualitatives et d'entrevues étoffées pour comprendre en profondeur la signification et le contexte social de la violence » (cité dans National Institute of Justice, 2000 - *notre traduction*).

Un autre problème inhérent à la typologie de Johnson (2008), c'est qu'il prétend avoir trouvé un très petit nombre de cas qui, à son avis, sont un exemple de « domination coercitive mutuelle ». Dans de tels cas, il soutient que :

Les deux membres du couple sont violents et dominateurs, les deux ayant un comportement qui les définirait comme terroristes intimes si ce n'était que l'autre partenaire semble utiliser les mêmes tactiques violentes pour tenter d'exercer le contrôle dans la relation (p. 12 – *notre traduction*).

Ce qui jette un doute grave sur une telle affirmation, c'est que, comme nous le rappelle Evan Stark (2006), bien qu'il existe des preuves indiquant que *certaines* femmes font appel à la force pour dominer leur partenaire masculin, « elles ne disposent habituellement pas des ressorts sociaux pour exercer à un niveau important la privation, l'exploitation et le contrôle qui caractérisent la domination coercitive. Je n'ai jamais vu un cas de domination coercitive où la femme exerçait le contrôle et où l'homme en était la victime » (p. 1024 – *notre traduction*).

Jusqu'à présent, des typologies comme celle de Johnson (2008) ne sont que théoriques et il serait donc prématuré de les appliquer. En outre, certaines critiques comme Pence et Dasgupta (2006) nous mettent en garde contre le danger fort probable que ces typologies soient utilisées à mauvais escient. Elles soulignent qu'il est simplement trop facile pour les agresseurs et leurs alliés de définir des incidents individuels comme étant « situationnels » ou une simple anomalie de comportement lorsque ce n'est pas le cas, ce qui peut avoir des conséquences fatales. Bien que le personnel des refuges et les universitaires savent bien que tous les actes de violence ne sont pas les mêmes et que toute la violence qui se produit au sein du foyer ne constitue pas nécessairement une violence grave (Dasgupta,

2002, Osthoff, 2002), il n'existe aucun instrument permettant de déterminer si un acte individuel s'inscrit dans un comportement plus général de domination coercitive. Par conséquent, les intervenantes et intervenants qui luttent contre la violence continuent de demander des instruments d'évaluation qui permettraient de situer la violence et les mauvais traitements dans le contexte de la relation, de la famille, de la communauté, de la culture et de l'histoire (Bonisteel et Green, 2005).

**CONCLUSIONS DES ÉTUDES SUR LES DIFFÉRENCES SELON LE SEXE
DANS LA VIOLENCE ET LES MAUVAIS TRAITEMENTS
À L'ENDROIT DES PARTENAIRE ET EX-PARTENAIRES INTIMES**

Les responsables de politiques, les universitaires, les intervenantes et intervenants et autres personnes intéressées à mieux comprendre la violence et les mauvais traitements à améliorer les stratégies de prévention et de contrôle devraient prendre connaissance des critiques concernant les recherches utilisées pour appuyer la thèse de la symétrie de la violence entre les sexes.¹⁴ Cependant, ces critiques ne proviennent que d'un petit segment du monde de la recherche. Alors que certains rapports faits dans la presse mettent l'accent sur la prétendue symétrie que semblent indiquer les enquêtes canadiennes récentes, des rapports officiels de Statistique Canada même révèlent également des différences considérables dans le nombre d'incidents et les conséquences de la violence subie par les femmes et par les hommes. L'ESG et d'autres instruments de mesure de la violence fondés sur le nombre d'incidents ne pourront jamais discerner la nature ou la signification des actes individuels de violence en l'absence de questions sur la signification, la motivation et le contexte.

¹⁴ Pour un survol de ces critiques, voir Kimmel (2002).

Néanmoins, des sources officielles du gouvernement canadien ont bel et bien constaté des différences marquées entre les sexes à cet égard qui ne devraient pas être ignorées.

Constatations de l'ESG sur les différences sexospécifiques

Dans *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000*, on conclut que huit pour cent des femmes et sept pour cent des hommes avaient « été victimes d'une forme de violence quelconque aux mains d'un partenaire au cours des cinq années précédentes » (Pottie Bunge et Locke, 2000, p. 5). Le rapport soulignait également plusieurs différences d'importance entre les sexes, souvent ignorées par les médias, notamment :

- Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer des formes « plus graves » de violence.
- Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer qu'elles avaient été agressées à plusieurs reprises.
- Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de subir des blessures des mains de leur partenaire.
- Les femmes déclaraient plus souvent que les hommes que la violence conjugale avait produit des conséquences psychologiques négatives.
- Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de subir des formes de violence portées à l'attention de la police.
- Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes de déclarer qu'elles avaient craint pour leur vie (Pottie Bunge et Locke, 2000, p. 5).

Même un coup d'œil rapide à ces conclusions montre bien que violence subie par les femmes et par les hommes n'est ni semblable ni équivalente.

Données sexospécifiques concernant la criminalité

On s'entend généralement pour dire que les données sur la criminalité sous-estiment la violence et les mauvais traitements par des partenaires intimes. En effet, les données sur la criminalité tirées des rapports de police ou d'autres sources officielles (p. ex., les dossiers des tribunaux) ne font état que de la minorité des incidents qui sont éventuellement renvoyés au système de justice pénale. Les enquêtes générales sur la criminalité et la victimisation font état d'un plus grand nombre d'incidents, mais obtiennent habituellement généralement des taux de déclaration beaucoup plus faibles que les études conçues spécifiquement pour mesurer des problèmes délicats, comme la violence faite aux femmes et l'agression sexuelle (DeKeseredy, 2000, Johnson, 1998). Dans *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2008*, Bressan observe que les conclusions de l'ESG indiquent que seulement 28 % de ce qu'elle appelle des « affaires de violence conjugale » sont signalées à la police (p. 10). Bressan fait également remarquer que d'autres formes de violence, comme la violence psychologique ou émotive et l'exploitation financière, ne sont pas des infractions pouvant faire l'objet d'une mise en accusation en vertu du *Code criminel* du Canada et, de ce fait, sont exclues des statistiques officielles sur la criminalité (p. 11).

Johnson (1998) illustre les écarts dans le nombre d'incidents déclarés parmi les diverses sources officielles canadiennes en comparant les chiffres tirés des dossiers de police, de l'ESG et de l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVF) 1993. Le tableau 1 illustre ces écarts.

Tableau 1 – Nombre d’agressions contre des femmes en 1993 consignées par la police, l’ESG et l’EVF

Source	Agression physique	Agression sexuelle
Rapports de police	46 800	15 200
ESG	107 500	316 000
EVF	201 000	572 000

Tableau adapté de Johnson (1998, pp. 41-42).

Même si chacune de ces sources comporte ses propres limites, les chiffres illustrent bien comment les méthodes influent sur les conclusions. Les statistiques ne sont jamais explicites à elles seules et il importe de les situer dans leur contexte pour en favoriser une juste interprétation. Malheureusement, les enquêtes décontextualisées effectuées par les gouvernements sont souvent utilisées, à l’exclusion de toute autre données, de façon trompeuse. Bien que les chiffres ci-dessus sous-estiment considérablement l’incidence et la fréquence de la violence et des mauvais traitements, ils fournissent certains renseignements sur les types de violence les plus susceptibles d’être signalés à la police. D’autres graphiques illustrant des différences marquées selon le sexe dans les homicides entre partenaires intimes tirés de *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2008* (Bressan, 2008) et de *Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000* (Pottie Bunge, 2000) sont reproduits à l’annexe B.

Le rapport de Johnson (2006), intitulé *Mesure de la violence faite aux femmes : Tendances statistiques, 2006*, montre également que les femmes sont plus susceptibles d’être victimes de harcèlement criminel et d’agression sexuelle, et de souffrir de graves conséquences psychologiques à la suite de la violence. Ces conclusions démontrent encore que la violence et les mauvais traitements subis ne sont pas les mêmes pour les femmes et

pour les hommes. Le tableau 2 résume quelques importantes différences selon le sexe dans les conséquences de la violence.

Tableau 2 – Différences sexospécifiques dans les conséquences de la violence entre partenaires intimes

Conséquences - Les victimes :	% de femmes victimes	% d'hommes victimes
Ont subi des blessures corporelles	44	19
Ont reçu des soins médicaux	13	2
Ont été hospitalisées	10	2
Ont dû interrompre leurs activités quotidiennes	29	10
Ont été agressées à au moins 10 reprises	21	11
Ont craint pour leur vie	34	10

Tableau adapté de Johnson (2006, p. 37).

Le tableau 3 illustre les différences sexospécifiques concernant le recours aux services publics et aux interventions, en raison de la violence ou des mauvais traitements subis. Ce tableau met également en lumière l'accessibilité de tels services pour les deux sexes, ainsi que le recours disproportionné aux services par les femmes maltraitées, y compris les mères victimes de violence.

Tableau 3 – Conséquences de la violence selon le sexe des victimes

Conséquences	% des femmes victimes	% des hommes victimes
Les victimes ont utilisé des services sociaux	47	20
Les victimes ont signalé l'incident à la police	36	17
Les enfants ont été témoins de la violence contre la victime	40	25

Tableau adapté de Johnson (2006, p. 38).

Agression sexuelle

L'agression sexuelle est un type de violence qui est passé sous silence par les tenants de la thèse de la symétrie de la violence entre les sexes, même si des enquêtes canadiennes à petite et grande échelle montrent que de nombreuses femmes subissent toute une gamme de comportements d'agression sexuelle (DeKeseredy et Schwartz, 1998a; Johnson, 1996). Il convient de noter, également, que les récentes publications de Statistique Canada accordent très peu d'attention à cette forme de violence, et que l'ESG de 1999 ne comprenait qu'une seule question sur l'agression sexuelle dans le couple. Malgré tout, cet instrument rudimentaire a permis de mettre en lumière des différences frappantes entre les sexes en ce qui concerne l'agression sexuelle dans les relations actuelles et passées.

Tableau 4– Pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 ans et plus qui ont déclaré être victimes d'agression sexuelle par un/une partenaire ou ex-partenaire

Agrresseur/agresseure	% de femmes victimes	% d'hommes victimes
Partenaire actuel/actuelle	8	Nombres infimes
Ex-partenaire	27	5

Tableau adapté de Pottie Bunge (2000, pp. 13-14).

Homicide

L'homicide, également, doit être passé sous silence si l'on veut faire valoir la thèse de la symétrie de la violence entre les sexes. Au Canada, les risques de se faire tuer par leur partenaire intime est cinq fois plus grand pour les femmes que pour les hommes. Statistique Canada a constaté qu'en 2005, 83,7 % des victimes d'un homicide commis par leur partenaire étaient des femmes, alors que 16,2 % étaient des hommes (Dauvergne et Li, 2006, p. 8). Alors que les hommes risquent davantage de se faire tuer par des étrangers ou des connaissances, les femmes risquent davantage de se faire tuer par leur partenaire actuel ou un ex-partenaire. En 2005, 58 % des femmes victimes d'homicide et 10 % des hommes victimes d'homicide ont été assassinés par leur partenaire ou un/une ex-partenaire (Dauvergne et Li, 2006, p. 8). Manifestement, ce sont là des différences considérables entre les sexes, mais même les taux d'homicide ne révèlent pas toute la réalité. Les études plus approfondies sur les homicides fournissent des données contextuelles qui sont essentielles pour interpréter correctement les chiffres.

Dans la publication de Statistique Canada *Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000*, Pottie Bunge (2002) rapporte que plus de 75 % des quelque 2 600 homicides entre partenaires intimes au Canada qui ont été commis entre 1974 et 2000 ont été commis contre des femmes. Pottie Bunge souligne que les homicides contre les femmes et contre les hommes ont diminué depuis 1974, puisque l'on constate une baisse remarquable de 62 % des homicides contre des femmes et de 55 % des homicides contre des hommes. Pottie Bunge (2002) fait également remarquer que:

De nombreux changements sociétaux récents peuvent avoir contribué à la chute des taux d'homicides entre conjoints, y compris la nature changeante des relations

intimes, l'égalité croissante des sexes, les changements législatifs, les changements aux politiques et aux procédures, comme l'instauration de tribunaux pour l'instruction de causes de violence conjugale, la formation du personnel du système de justice pénale et l'accessibilité accrue aux ressources à l'intention des victimes. (p. 1).

Bien que l'on ne puisse déterminer avec précision les causes de la réduction des homicides, on trouve ailleurs des observations semblables, la réduction des taux d'homicide contre les femmes et contre les hommes étant largement attribuée à l'existence de services et de refuges pour les femmes. D'autres études concluent également que, quel que soit le sexe de la victime, la violence et les mauvais traitements infligés aux femmes par leur partenaire sont un facteur de la majorité des homicides commis au sein du foyer, et qu'il existe un risque disproportionné pour les femmes après une séparation (Daly et Wilson, 1988, DeKeseredy et Schwartz, 2009; Wilson et Daly, 1993, Wilson, Daly et Daniele, 1995).

Les publications du Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale (CEDVF) de l'Ontario prouvent aussi que le simple fait de compter les victimes masque des réalités beaucoup plus complexes. Le rapport de 2005 du CEDVF a constaté que 93 % des victimes d'homicide de leur échantillon étaient des femmes et 7 % étaient des hommes, et que 94 % des agresseurs étaient des hommes et 6 % étaient des femmes (p. 29). Le rapport de 2006 du CEDVF résumait les données pour les homicides au sein du foyer de 2002 à 2005. Ces chiffres sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5 - Victimes et agresseurs selon le sexe de 2002 à 2005

Sexe	Pourcentage des victimes	Pourcentages des agresseurs
Femmes	95	5
Hommes	5	95
Total	100	100

Tableau tiré du rapport du CEDVF (2006, p. 5).

Cette ventilation des chiffres sur les homicides reflète ce que le sens commun nous apprend sur les actes graves de violence, à savoir qu'ils sont commis dans des proportions atterrantes par des hommes contre des femmes. Ceux et celles qui défendent la cause des femmes battues invoquent souvent la proportion de 95 % de la violence commise par des hommes, mais même ces chiffres accablants ne révèlent pas entièrement la dynamique de la violence. Le CEDVF détaille encore davantage les statistiques sur les décès afin d'amplifier le pouvoir descriptif et explicatif de ces chiffres. Le tableau 6 donne une description pour chaque année de 2002 à 2005.

Tableau 6 - Homicides dus à la violence familiale survenus en Ontario de 2002 à 2005

Année	Incidents	Décès	Femmes	Enfants	Hommes
2005	31	38	29	1	11 (11 décès de l'agresseur)
2004	29	38	24	1	13 (11 décès de l'agresseur)
2003	25	29	23	1	9 (8 décès de l'agresseur)
2002	28	43	23	6	15 (11 décès de l'agresseur)
Total:	113	148	99	9	48 (41 décès de l'agresseur)

Données du tableau tirées du rapport du CEDVF (2006, p. 4).

Le taux disproportionné d'hommes qui commettent un homicide-suicide est mis en lumière dans les données recueillies par Statistique Canada. Par exemple, Pottie Bunge (2002) a constaté que 564 hommes et 15 femmes se sont suicidés après avoir commis un homicide au sein de la famille entre 1975 et 2000 (p. 1). Statistique Canada ne fournit toujours pas de statistiques nationales sur les familicides, c'est-à-dire le meurtre du ou de la partenaire et des enfants, mais il existe des études canadiennes qui concluent que « le familicide est essentiellement le monopole des hommes », puisque 93 % des auteurs des familicides commis entre 1975 et 1990 au Canada étaient des hommes (Wilson et al., 1995, p. 280 – *notre traduction*). Ces auteurs soutiennent qu'il faudrait « définir conceptuellement des catégories cohérentes de cas, afin de comprendre les dynamiques causales et les risques associés à divers types de situation conflictuelles pouvant être fatales » afin de mieux les comprendre et de prévenir les homicides (Wilson et al., 1995, p. 275 – *notre traduction*). Les statistiques présentées ci-dessus démontrent comment même un simple dénombrement des décès dans les cas d'homicides au sein du foyer peut être trompeur quand il est pris hors contexte. Comparativement à l'homicide, d'autres formes de violence prêtent davantage au débat et à l'interprétation. Il faut donc multiplier de manière exponentielle la quantité d'informations contextuelles nécessaires pour bien comprendre les formes de violence et de mauvais traitements qui, sans être mortels, n'en sont pas moins graves.

ANNEXE A

RÉFÉRENCES

Adams, A.E., Sullivan, C.M., Bybee, D., Greeson, M.R. (2008). « Development of the scale of economic abuse ». *Violence Against Women*, 15, 563-588.

Anderson, K. L., Umberson, D. (2001). « Gendering violence: Masculinity and power in men's accounts of domestic violence ». *Gender & Society*, 15, 358-380.

Archer, J. (2000). « Sex differences in aggression between heterosexual partners: A meta-analytic review ». *Psychological Bulletin*, 12, 651-680.

Assemblée générale. (2006, 6 juillet). « Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes - Rapport du Secrétaire général, 2006. A/61/122/Add.1. Genève : Nations Unies.

Bonisteel, M., Green, L. (2005). *Implications of the shrinking space for feminist anti-violence advocacy*. [En ligne]. Disponible à :
http://www.crvawc.ca/documents/ShrinkingFeministSpace_AntiViolenceAdvocacy_OCT2005.pdf

Bressan, A. (2008). « La violence conjugale dans les provinces et les territoires du Canada ». In L. Ogrodnik (dir.), *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2008* (pp. 10-18). Ottawa : Statistique Canada.

Brownridge, D.A., (2009). *Violence against women: Vulnerable populations*. New York : Routledge.

- Buchbinder, E., Eisikovits, Z. (2004). « Between normality and deviance: The breakdown of batterers' identity following police intervention ». *Journal of Interpersonal Violence*, 19, 443-467.
- Centre national d'information sur la violence dans la famille (2004). *La violence à l'égard des hommes dans les relations intimes*. Ottawa : Santé Canada.
- Centre national d'information sur la violence dans la famille. (2009, 15 janvier). Bulletin électronique : « La violence à l'égard des hommes dans les relations intimes ». [En ligne] Disponible à : <http://www.phac-aspc.gc.ca/nfv-cnivf/EB/eb-Jan-2009-fra.php>.
- Clark, J.P., Du Mont, J. (2002). « Intimate partner violence and health ». *Canadian Journal of Public Health*, 93 (6), 52-58.
- Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale (2005). *Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale – Rapport annuel 2005 présenté au Coroner en chef*. Toronto : Bureau du coroner en chef de l'Ontario.
- Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale (2006). *Quatrième rapport annuel du Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale*. Toronto : Bureau du coroner en chef de l'Ontario.
- Daly, M., Wilson, M.(1988). *Homicide*. New York : Aldine deGruyter.
- Dasgupta, S.D. (2002). « A framework for understanding women's use of nonlethal violence in intimate relationships ». *Violence Against Women*, 8, 1364-1389.
- Dauvergne, M., Li, G. (2006). *L'homicide au Canada, 2005*. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- DeKeseredy, W.S. (2007). « Factoids that challenge efforts to curb violence against women ». *Domestic Violence Report*, 12, 81, 82, 92-96.

- DeKeseredy, W.S. (2009). « Patterns of violence in the family ». In M. Baker (dir.), *Families: Changing trends in Canada* (pp. 179-205). Whitby, ON : McGraw-Hill Ryerson.
- DeKeseredy, W.S., Dragiewicz, M. (2007). « Understanding the complexities of feminist perspectives on woman abuse: A commentary on Donald G. Dutton's *Rethinking domestic violence* ». *Violence Against Women*, 13, pp. 874-884.
- DeKeseredy, W.S., MacLeod, L. (1997). *Woman abuse: A sociological story*. Toronto : Harcourt Brace.
- DeKeseredy, W.S., Schwartz, M.D. (1998a). *Woman abuse on campus: Results from the Canadian national survey*. Thousand Oaks, CA : Sage.
- DeKeseredy, W.S., Schwartz, M.D. (1998b). « Measuring the extent of woman abuse in intimate heterosexual relationships: A critique of the Conflict Tactics Scales ». *U.S. Department of Justice Violence Against Women Grants Office Electronic Resources*. [En ligne]. Disponible à : <http://www.vaw.umn.edu/research.asp>.
- DeKeseredy, W.S., Schwartz, M.D. (2001). « Definitional issues ». In C.M. Renzetti, J.L. Edleson et R.K. Bergen (dir.), *Sourcebook on violence against women* (pp. 23-34). Thousand Oaks, CA : Sage.
- DeKeseredy, W.S., Schwartz, M.D. (2002). « Theorizing public housing woman abuse as a function of economic exclusion and male peer support ». *Women's Health and Urban Life*, 1, 26-45.
- DeKeseredy, W.S., M.D. Schwartz (2003). « Backlash and whiplash: A critique of Statistics Canada's 1999 General Social Survey on victimization ». *Sisyph.org*. [En ligne]. Disponible à : http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1689.

- Version française par Sisyphe affichée sous le titre « Statistique Canada sous influence masculiniste ? Critique de l'Enquête sociale générale de 1999 sur la victimisation ». [En ligne]. Disponible à <http://sisyphe.org/spip.php?article1691>
- DeKeseredy, W.S., Schwartz, M.D. (2009). *Dangerous exits: Escaping abusive relationships in rural America*. New Brunswick, NJ : Rutgers University Press.
- Denham, D., Gillespie, J. (1999). *Les hauts et les bas de la lutte contre la violence faite aux femmes: Aperçu des initiatives et des ressources canadiennes 1989 – 1997*. Ottawa : Unité de la prévention de la violence familiale, Santé Canada.
- Dobash, R. P., Dobash, R. E., Wilson, M., Daly, M. (1992). « The myth of sexual symmetry in marital violence ». *Social Problems*, 39, 71-91.
- Dragiewicz, M. (2008). « Patriarchy reasserted: Fathers' rights and anti-VAWA Activism ». *Feminist Criminology*, 3, 121-144.
- Dutton, D.G. (2006). *Rethinking domestic violence*. Vancouver, BC : University of British Columbia Press.
- Edleson, J., Brygger, M. (1986). « Gender differences in reporting of battering incidences ». *Family Relations*, 35, 377-382.
- Ellis, D. (1987). *The wrong stuff: An introduction to the sociological study of deviance*. Toronto : Collier Macmillan.
- Ellis, D., DeKeseredy, W.S. (1996). *The wrong stuff: An introduction to the sociological study of deviance, 2nd edition*. Toronto : Allyn & Bacon.
- Foss, K. (2002, 27 juin). « Men as likely to face abuse from partner, Statscan says ». *The Globe and Mail*, p. A8.

- Girard, A. (2009). « Backlash or equality? The influence of men's and women's rights discourses on domestic violence legislation in Ontario ». *Violence Against Women*, 15, 5-23.
- Girshick, L.B. (2002). « No sugar, no spice: Reflections on research on woman-to-woman sexual violence ». *Violence Against Women*, 8, 1500-1520.
- Hammer, R. (2002). *Antifeminism and family terrorism: A critical feminist perspective*. Lanham, MD : Roman & Littlefield.
- Heckert, D.A., Gondolf, E. (2000). « Assessing assault self-reports by batterer program participants and their partners ». *Journal of Family Violence*, 15, 181-197.
- Henning, K., Holdford, R. (2006). « Minimization, denial, and victim blaming by batterers: How much does the truth matter? » *Criminal Justice and Behavior*, 33, 110-130.
- Hilton, N. Z., Harris, G. T., Rice, M. E. (2000). « The functions of aggression by male teenagers ». *Journal of Personality and Social Psychology*, 79, 988-994.
- Hotton, T (2001). « La violence conjugale après la séparation ». *Juristat*, 21.7. Ottawa : Statistique Canada. [En ligne]. Disponible à : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2001007-fra.pdf>
- Jiwani, J. (2000). « The 1999 General Social Survey on spousal violence: An analysis ». [En ligne]. Disponible à : <http://www.vancouver.sfu.ca/freda/reports/gss01.htm>.
- Johnson, H. (1996). *Dangerous domains: Violence against women in Canada*. Toronto : Nelson.
- Johnson, H. (1998). « Rethinking survey research on violence against women ». In R.E. Dobash et R. P. Dobash (dir.), *Rethinking violence against women* (pp. 23-51).

- Johnson, H. (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes : Tendances statistiques 2006*.
Ottawa : Statistique Canada.
- Johnson, M.P. (2008). *A typology of domestic violence: Intimate terrorism, violent resistance, and situational couple violence*. Boston : Northeastern University Press.
- Johnson, M.P., Ferraro, K. (2000). « Research on domestic violence in the 1990s: Making distinctions ». *Journal of Marriage and the Family*, 62, 948-963.
- Kimmel, M.S. (2002). « “Gender symmetry” in domestic violence: A substantive and methodological research review ». *Violence Against Women*, 8, 1332-1363.
- Kincaid, P.J. (1982). *The omitted reality: Husband-wife violence in Ontario and policy implications for education*. Concord, ON : Belsten Publishing Ltd.
- Kirkland, K. (2004). *Abuse in gay male relationships: A discussion paper*. Ottawa : Centre national d’information sur la violence dans la famille.
- Kurz, D. (1989). « Social science perspectives on wife abuse: Current debates and future directions ». *Gender & Society*, 3, 489-505.
- Lawlor, A. (2002, 26 juin). « Men as likely to suffer spousal abuse, Statscan says ». *The Globe and Mail*. [En ligne]. Disponible à :
<http://www.globeandmail.com/servlet/RTGAMArticleHTMLTemplate/C/>.
- Lupri, E. (2005) « Institutional resistance to acknowledging intimate male abuse ». [En ligne]. Disponible à : <http://www.fact.on.ca/Info/dom/lupri05.htm> .
- Mills, L.G. (2003). *Insult to injury: Rethinking our responses to intimate abuse*. Princeton, NJ : Princeton University Press.
- Minaker, J. C., Snider, L. (2006). « Husband abuse: Equality with a vengeance? » *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 48, 753-780.

- Muehlenhard, C.L., Powch, I.G., Phelps, J.L., Giusti, L.M. (1992). « Definitions of rape: Scientific and political implications ». *Journal of Social Issues*, 48, 23-44.
- Munro, N. (2008, 5 avril) « Domestic politics ». *National Journal*, 32-37.
- National Institute of Justice. (2000). Workshop on gender symmetry. Consulté le 2 mars 2008, à <http://www.ojp.usdoj.gov/nij/topics/crime/violence-against-women/workshops/gender-symmetry.htm#future2>.
- Osthoff, S. (2002). « But, Gertrude, I beg to differ, a hit is not a hit is not a hit: When battered women are arrested for assaulting their partners ». *Violence Against Women*, 8, 1521-1544.
- Pearson, L., Gallaway, R. (1998). *Pour l'amour des enfants : Rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants*. Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- Pence, E., Dasgupta, S.D. (2006). « Re-examining “battering”: Are all acts of violence against intimate partners the same? » Duluth : Praxis International. [En ligne].
 Disponible à :
<http://www.praxisinternational.org/pages/library/files/pdf/ReexaminingBattering.pdf> .
- Phillips, S.P. (2005). « Defining and measuring gender: A social determinant of health whose time has come ». *International Journal for Equity in Health*, 4, 1-4.
- Pottie Bunge, V. (2000). « Violence conjugale » . In V. Pottie Bunge, D. Locke (dir.), *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000* (pp. 11-20). Ottawa : Statistique Canada.

- Pottie Bunge, V. (2002). « Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000 ». *Juristat*, 22 (5). Ottawa : Statistique Canada. [En ligne]. Disponible à : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2002005-fra.pdf>
- Pottie Bunge, V., Locke, D. (2000). « Faits saillants ». In V. Pottie Bunge, D. Locke (dir.), *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000* (pp. 5-6). Ottawa : Statistique Canada.
- Ptacek, J. (1988). « Why do men batter their wives? » In K. Yllö, M. Bograd (dir.), *Feminist perspectives on wife abuse* (pp. 133-57). Newbury Park : Sage.
- Saunders, D. (1986). « When battered women use violence: Husband abuse or self-defense? » *Violence and Victims*, 1, 47-60.
- Schwartz, M.D., DeKeseredy, W.S. (1993). « The return of the 'battered husband syndrome' through the typification of women as violent ». *Crime, Law and Social Change*, 20, 249-265.
- Sinclair, D. (2003). *Overcoming the backlash: Telling the truth about power, privilege, and oppression*. [En ligne]. Disponible à : <http://www.crvawc.ca/documents/overcomingthebacklash.pdf>.
- Spitzer, D.L. (2005). « Engendering health disparities ». *Canadian Journal of Public Health*, 96 (2), 78-96.
- Stark, E. (2006). « Commentary on Johnson's conflict and control: Gender symmetry and asymmetry in domestic violence ». *Violence Against Women*, 12, 1019-1025.
- Stark, E. (2007). *Coercive control: How men entrap women in personal life*. New York : Oxford University Press.

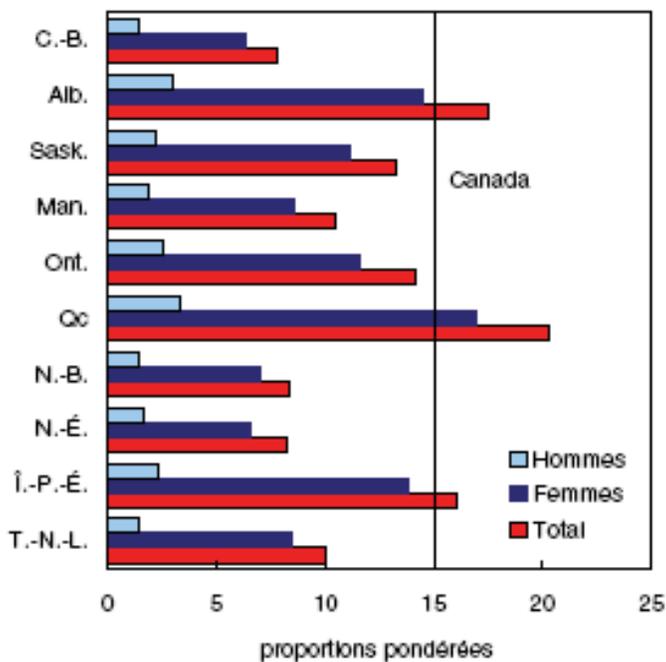
- Statistique Canada. (2002, 26 juin). « Violence familiale: répercussions et conséquences de la violence ». *Le Quotidien*. [En ligne]. Disponible à : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/020626/dq020626a-fra.htm>.
- Statistique Canada. (2005, 14 juillet). « La violence familiale au Canada : un profil statistique ». *Le Quotidien*. [En ligne]. Disponible à : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/050714/dq050714a-fra.htm>.
- Steinmetz, S. (1977-1978). « The battered husband syndrome ». *Victimology*, 3-4, 499-509.
- Straus, M.A. (1979). « Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics (CT) Scales ». *Journal of Marriage and the Family*, 41, 75-88.
- Straus, M.A. (2005). « Women's violence toward men is a serious problem ». In D.R. Loseke, R.J. Gelles, M.M. Cavanaugh (dir.), *Current controversies on family violence* (pp. 55-78). Thousand Oaks, CA : Sage.
- Straus, M.A. (2007). « Conflict tactics scales ». In N. A. Jackson (dir.), *Encyclopedia of domestic violence* (pp. 190 -197). New York: Routledge : Taylor & Francis Group.
- Straus, M.A, Hamby, S., Boney-McCoy, S., Sugarman, D. (1996). « The revised Conflict Tactics Scales (CTS2): Development and preliminary psychometric data ». *Journal of Family Issues*, 17, 283-316.
- Szinovacz, M.E. (1983). « Using couple data as a methodological tool: The case of marital violence ». *Journal of Marriage and the Family*, 45, 633-44.
- Szinovacz, M.E., Egley, L C. (1995). « Comparing one-partner and couple data on sensitive marital behaviors: The case of marital violence ». *Journal of Marriage and the Family*, 57, 995-1010.

- Totten, M. (2003). « Girlfriend abuse as a form of masculinity construction ». *Men and Masculinities*, 6, 70-92.
- Tutty, L. (1999). *Violence à l'égard du mari : vue d'ensemble sur la recherche et les perspectives*. Ottawa : Unité de la prévention de la violence familiale, Santé Canada.
- Walker, G.A. (1990). « The conceptual politics of struggle: Wife battering, the women's movement and the state ». *Studies in Political Economy*, 33, 63-90.
- Wilson, M., Daly, M. (1993). « Spousal homicide risk and estrangement ». *Violence and Victims*, 8, 3-16.
- Wilson, M., Daly, M., Daniele, A. (1995). « Familicide: The killing of spouse and children ». *Aggressive Behavior*, 21, 275-291.

ANNEXE B

GRAPHIQUEST ILLUSTRANT DES DIFFÉRENCES SELON LE SEXE

Graphique 1.1
Le Québec, l'Alberta et l'Île-du-Prince-Édouard
affichent les proportions les plus élevées d'affaires
de violence conjugale, 2006



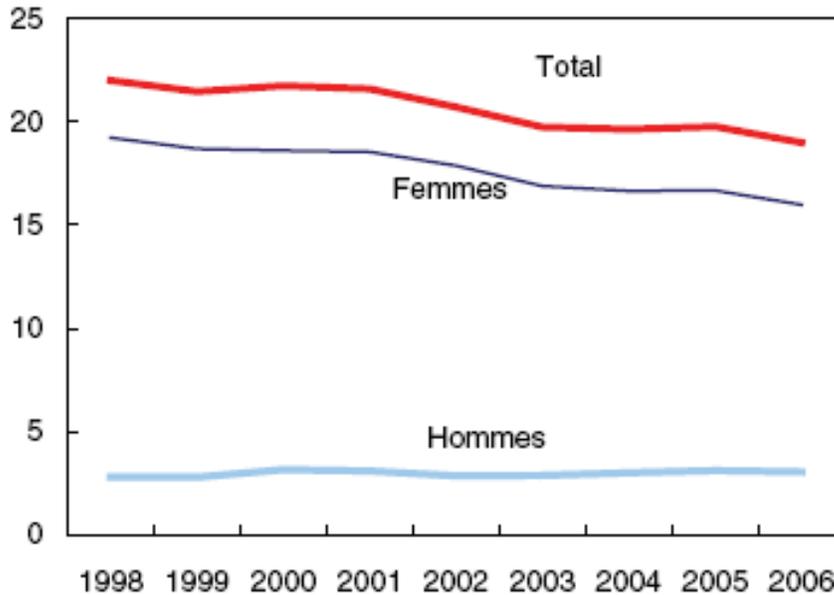
Notes : Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale; elles proviennent de 149 services de police qui desservent environ 90 % de la population du Canada en 2006. Afin d'assurer la comparabilité des données entre les provinces et les territoires, les proportions ont été ajustées pour les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Le Service de police d'Hamilton est exclu de l'analyse en raison de la qualité de ses données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Comprend des victimes âgées entre 15 et 98 ans.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Image reproduite de Bressan (2008, p. 12).

Graphique 1.3
On observe une baisse soutenue des affaires de violence conjugale signalées à la police, 1998 à 2006

proportions pondérées



Notes : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Comprend des victimes âgées entre 15 et 89 ans. Les proportions pondérées ont été calculées selon le nombre d'affaires de violence signalées à la police. Les proportions ont été ajustées pour les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale; elles proviennent de 63 services de police qui représentaient 53 % du volume national de la criminalité en 2006.

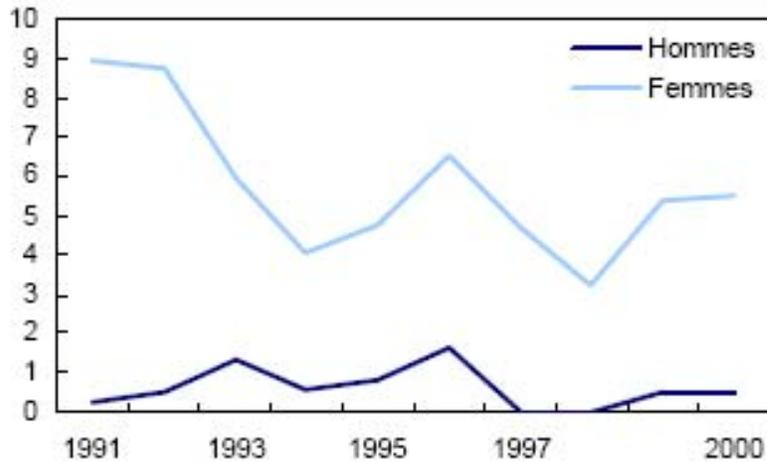
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire sur les tendances.

Image reproduite de Bressan (2008, p. 16).

Figure 2

 **Taux d'homicides entre autres partenaires intimes^{1,2} 1991 à 2000**

Taux pour un million de célibataires de 15 ans et plus



¹ Les autres partenaires intimes comprennent les petits amis, les petites amies, les amants hors mariage, et les ex-amants. Onze partenaires du même sexe ont été exclus de l'analyse parce que les données du recensement sur les couples du même sexe sont indisponibles, et par conséquent, il est impossible de calculer les taux. Les chiffres sur les homicides pour 1999 sont révisés.

² Les taux sont fondés sur le nombre de célibataires de 15 ans et plus; il peut donc en découler une sous-estimation du taux réel car une proportion de célibataires sont sans partenaires intimes ou ont des partenaires multiples. Les taux sont fondés sur les estimations de la population, Division de la démographie, 1er juillet 2001.

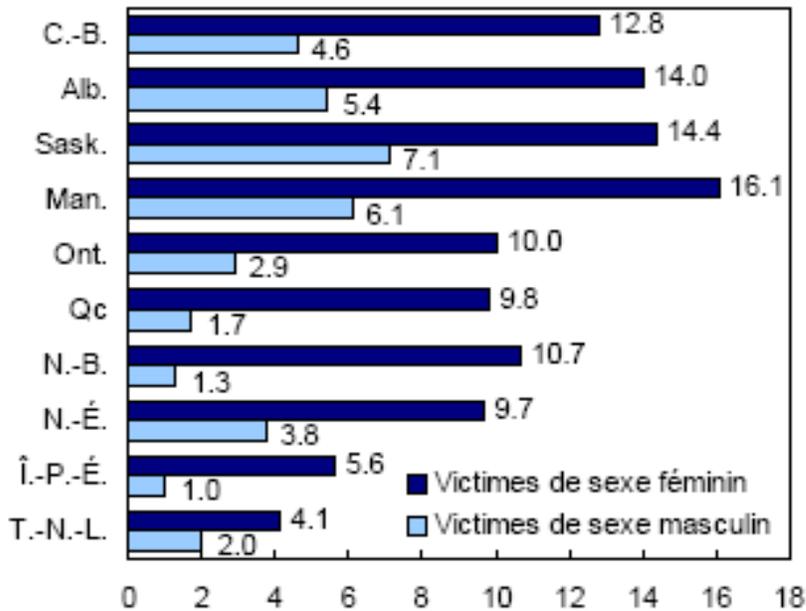
Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Image reproduite de Pottie Bunge (2000, p. 4).

Figure 4

Les Prairies affichent le taux d'homicides entre conjoints le plus élevé, 1974 à 2000¹

Taux moyen pour un million de couples

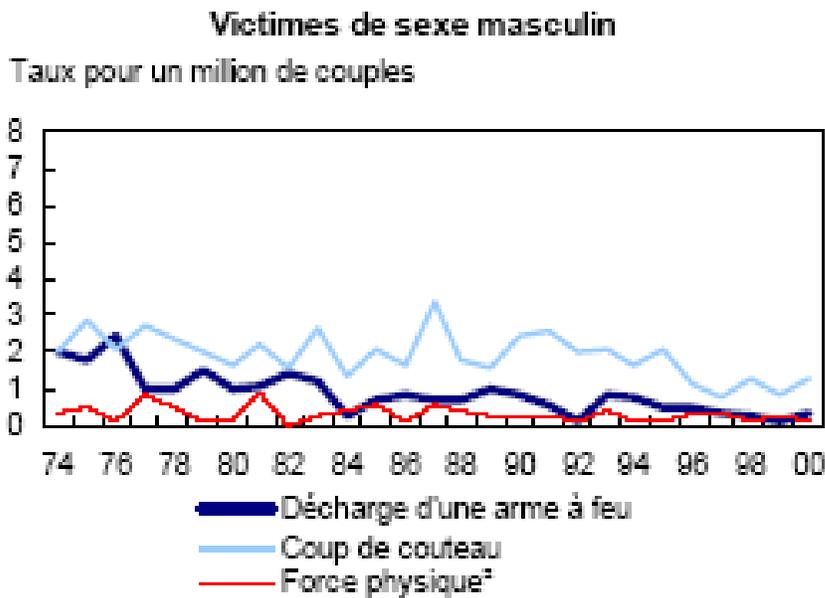
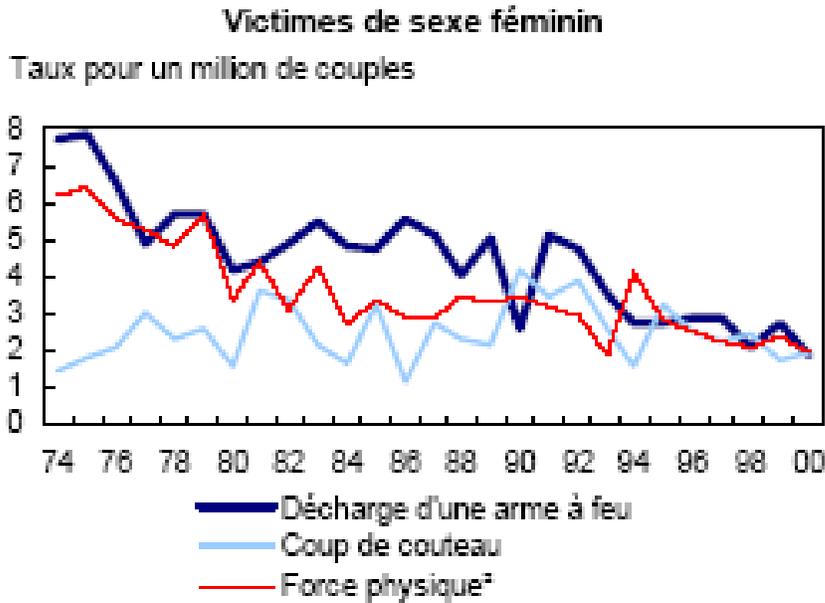


¹ Taux pour un million d'hommes et de femmes légalement mariés, séparés, divorcés ou vivant en union libre. Les taux sont fondés sur les estimations de la population, Division de la démographie, 1er juillet 2001. Les chiffres sur les homicides pour 1999 sont révisés.

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Image reproduite de Pottie Bunge (2000, p. 5).

Figure 5 - Le recours aux armes à feu dans les homicides entre conjoints diminue, 1974 à 2000¹



¹ Taux pour un million d'hommes et de femmes également mariés, séparés, divorcés ou vivant en union libre. Les taux sont fondés sur les estimations de la population, Division de la démographie, 1er juillet 2001. Les chiffres sur les homicides pour 1999 sont révisés.

² La force physique comprend les coups, les étranglements, la suffocation et les écrasements.

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Image reproduite de Pottie Bunge (2000, p. 6).

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs
et peuvent ne pas être représentatives de celles du gouvernement de l'Ontario.